

# Le suivi administratif et financier de l'année de stage L'accompagnement des personnels

- Gérard MARIN  
Secrétaire général d'académie
- Mialy VIALLET  
Directrice des Relations et des Ressources Humaines (DRRH)
- Raphael DOTTORI  
Chef de la Division des Personnels d'Enseignement du 2<sup>nd</sup> degré  
Public, d'Education et des Psychologues (DIPE)

## 1<sup>er</sup> degré : dossier à constituer

- La gestion administrative et financière des enseignants est assurée par chaque DSDEN par la division des personnels enseignants.
  - DSDEN-04 : Pôle de Gestion des Ressources Humaines et des Moyens : PGRHM [ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr)
  - DSDEN-05 : Division du 1<sup>er</sup> degré: DPD
  - DSDEN-13: Division des Personnels enseignants: DPE [ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille](mailto:ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille)
  - DSDEN-84 : Pôle 1<sup>er</sup> degré [p1d84-pes@ac-aix-marseille.fr](mailto:p1d84-pes@ac-aix-marseille.fr)

- les **dossiers indispensables** à votre installation administrative et à votre prise en charge financière étaient téléchargeables à partir du site académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr>

Ils devaient être renvoyés aux DSDEN selon les dates indiquées par chacune.

- *Veillez noter que les stagiaires de l'Education Nationale relèvent obligatoirement du régime d'assurance maladie MGEN Centre Sécurité Sociale.*
- Procès Verbal d'Installation à retourner au plus vite et par mail

## 2<sup>nd</sup> degré : dossier à constituer

- La gestion administrative et financière des enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale est assurée au rectorat par la division des personnels enseignants (DIPE)

Courriel : [ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr)

- Les dossiers indispensables à votre installation administrative et à votre prise en charge financière étaient téléchargeables à partir du site académique page « [Personnels nouvellement nommés dans l'académie et/ou nouvellement titularisés](#) »

Ils doivent être retournés complétés au 17 août 2020.

Si ce n'est pas encore fait, prenez rapidement contact avec la DIPE.

Veillez noter que les stagiaires de l'Education Nationale relèvent obligatoirement du régime d'assurance maladie MGEN Centre Sécurité Sociale.

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# Notice MGEN – Sécurité Sociale

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Cible\\_personnels/12/6/Information\\_protectio  
n\\_sociale\\_obligatoire\\_MGEN\\_2020-2021\\_1311126.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Cible_personnels/12/6/Information_protectio<br/>n_sociale_obligatoire_MGEN_2020-2021_1311126.pdf)



## BIENVENUE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE !

MGEN vous adresse ses plus sincères félicitations pour votre admission au concours !

MGEN devient votre organisme de protection sociale obligatoire.

Afin d'assurer la continuité de vos droits aux prestations de la Sécurité sociale, **il est impératif** de constituer votre dossier d'affiliation à la Sécurité sociale MGEN en prenant rendez-vous avec votre conseiller avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020, dans les accueils MGEN de l'académie :

### MGEN du Vaucluse

ZAC La Cristole – 480 Rue du Bon Vent  
AVIGNON

☎ 06 80 96 93 19 / 06 71 45 16 97

✉ SD084-RDV@mgen.fr

### MGEN des Bouches-du-Rhône

65, av. Jules Cantini MARSEILLE 6<sup>e</sup>  
18 av. Robert Schuman MARSEILLE 2<sup>e</sup>  
16, bd de la République AIX en Pce

☎ 06 79 92 30 22 / 04 27 84 23 25

✉ contact13@mgen.fr



### MGEN des Hautes-Alpes

Le Triplet - 11, bis rue du Forest d'entraix  
GAP

☎ 06 79 43 08 36 / 04 27 84 23 25

✉ sd005@mgen.fr

### MGEN Alpes-de-Haute-Provence

13, rue des Cabanons  
DIGNE LES BAINS

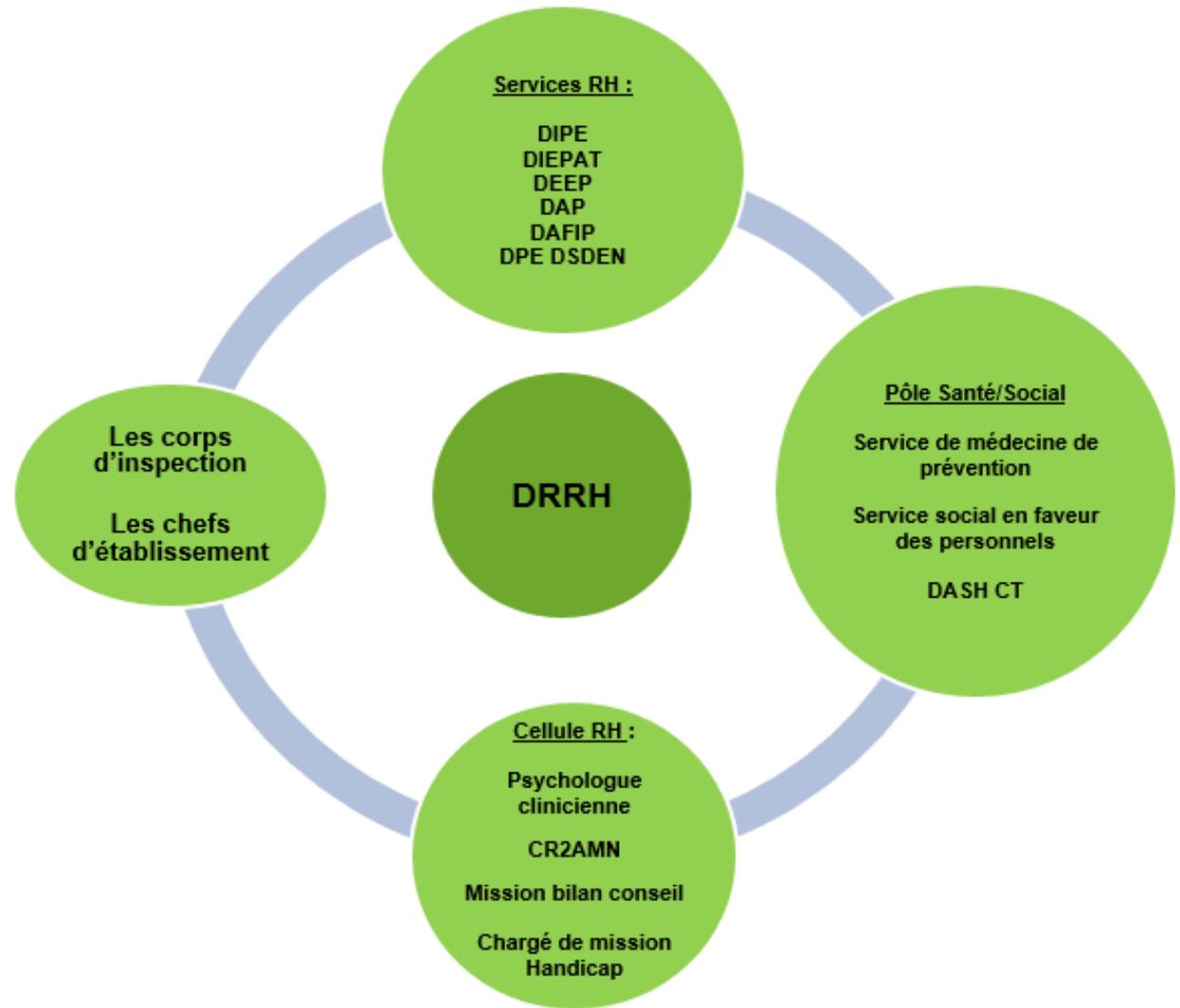
☎ 06 74 99 49 14 / 04 27 84 23 25

✉ SD004-RDV@mgen.fr

**Déjà affilié(e) MGEN une mise à jour de vos droits s'impose :**  
Actualisez votre situation en prenant rendez-vous avec un conseiller MGEN.

! Si les démarches ne sont pas effectuées dans les délais vos droits Sécurité Sociale ne seront pas effectifs au 01/09/2020.

## Les acteurs RH qui vous accompagnent



## Organisation de la Division des Personnels Enseignants (DIPE) - Rectorat

Les disciplines d'enseignement sont réparties entre 4 bureaux de gestion, A la tête de chaque bureau, un chef de bureau encadre une équipe de gestionnaires. Le gestionnaire de votre dossier est votre interlocuteur privilégié.

- **Disciplines artistiques et langues, technologie, PSYEN et CPE**
- **Disciplines scientifiques et histoire géographie**
- **Disciplines lettres, philosophie, SES et EPS**
- **Disciplines professionnelles et technologiques**

Un gestionnaire peut assurer la gestion de plusieurs disciplines notamment pour les disciplines professionnelles .

## Organisation des Divisions des Personnels Enseignants (DPE) - DSDEN

Les DPE comprennent plusieurs bureaux. A la tête de chaque bureau, un chef de bureau encadre une équipe de gestionnaires.

- **Paye des enseignants:** Chaque gestionnaire est responsable d'un bac de paye selon une répartition alphabétique ou territoriale. Le bureau traite également des temps partiels et des disponibilités. Le gestionnaire de votre dossier est votre interlocuteur privilégié.
- **Mouvements/Promotions/Remplacement/Formation.**
- **Affaires médicales et Accidents de Travail.**

## Service de messagerie électronique de l'académie d'Aix-Marseille

Tous les personnels stagiaires et titulaires de l'académie peuvent disposer d'une boite aux lettres électronique individuelle de type :

[prenom.nom@ac-aix-marseille.fr](mailto:prenom.nom@ac-aix-marseille.fr)

À partir de tout poste connecté à Internet (de préférence avec Internet Explorer)

<https://messagerie.ac-aix-marseille.fr>

Pour obtenir ses informations de connexion (adresse électronique, identifiant et mot de passe) se munir de son Numen et sa date de naissance

Pour accéder aux services du site de la messagerie académique (consultation boite, aide et documentations, perte de mot de passe...)

## Différentes adresses de connexion – I-Prof

Vous trouverez I-Prof à l'adresse suivante :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr>

Une fois identifié sur l'écran d'accueil, apparaîtra l'ensemble des applications auxquelles vous avez droit. Choisissez, à gauche, le menu "**Gestion des personnels**" :

 **Gestion des personnels**

Vous sera alors proposé l'accès à I-Prof "**I-Prof Enseignant**" :

 **I-Prof Assistant Carrière**  
**I-Prof Enseignant**  
I-Prof Gestion

L'accès "I-Prof Gestion" est réservé à votre gestionnaire, au rectorat, à la DSDEN ou en établissement

### RAPPELS :

- L'application I-Prof est accessible aux enseignants **FONCTIONNAIRES du public** (1er et 2d degré).
- Les personnels non fonctionnaires (contractuels, Maîtres auxiliaires) ne font pas partie de la population gérée par I-Prof.
- Les enseignants du 1er et 2d degré **PRIVE**, doivent utiliser l'application **I-Professionnel**, accessible à l'adresse suivante : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprofessionnel>

Pour consulter son dossier administratif, compléter son CV, correspondre avec son gestionnaire et accéder aux différents serveurs de suivi de carrière (mouvement, promotion...)

Compte utilisateur : identifiant de messagerie

Mot de passe : mot de passe de messagerie

## Les Portails Intranets Académiques (PIA)

Accessibles depuis les sites internet académiques et départementaux, ils regroupent les accès à un ensemble d'outils et recensent les publications.

- Le Bulletin Académique (BA)

Diffusion de l'ensemble des informations concernant les opérations de gestion du 2<sup>nd</sup> degré : temps partiel, mouvement.

- Les Bulletins Départementaux

Diffusion de l'ensemble des informations concernant les opérations de gestion du 1<sup>er</sup> degré : temps partiel, mouvement.

## Les grands rendez-vous de gestion de l'année scolaire

Calendrier	Opérations 1 <sup>er</sup> degré	Opérations 2 <sup>nd</sup> degré
Novembre-décembre	Mouvement inter départemental (saisie des vœux et vérification des barèmes)	Mouvement inter académique (saisie des vœux et vérification des barèmes)
Mars-Avril	1 <sup>ère</sup> phase du Mouvement intra départemental (saisie des vœux et résultats)	Mouvement intra académique (saisie des vœux)
Mai-Juin	2 <sup>ème</sup> phase du mouvement Commission d'affectation et jury de titularisation (EQP)	Vérification des barèmes Commission d'affectation et jury (EQP)
Juillet	Exeat/Ineat	

## 1er degré: mouvements inter et intra académiques

- **Mouvement inter départemental (compétence nationale)**

Bulletin officiel spécial n°10 du 14 novembre 2019 - **Mobilité des personnels enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2020**

Les stagiaires sont des participants facultatifs

Saisie des vœux : novembre / décembre

- **Mouvement intra départementale (compétence départementale)**

Parution du mémento mouvement en février

Le mouvement se déroule en 2 phases mais avec une seule saisie. Tous les stagiaires DOIVENT participer.

## 2<sup>nd</sup> degré: mouvements inter et intra académiques

- **Mouvement inter académique ( compétence nationale)**

Bulletin officiel spécial n°10 du 14 novembre 2019 - **Mobilité des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale: règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - rentrée scolaire 2020.**

Les stagiaires sont des participant obligatoires au mouvement inter académique.

Saisie des vœux : novembre / décembre.

« **Les personnels stagiaires** devant obtenir une première affectation en tant que titulaires ainsi que ceux dont l'affectation au mouvement interacadémique 2019 a été annulée (renouvellement ou prolongation de stage) doivent **obligatoirement** participer au mouvement 2020 »

- **Mouvement intra académique ( compétence académique)**

Les stagiaires participent dans l'académie obtenue au mouvement inter académique

Saisie des vœux : fin mars /début avril ( pour l'académie)

## La RH de proximité dans l'académie d'Aix-Marseille

### ✓ La Gestion des ressources humaines (GRH) de proximité

→ un service **personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information** à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions.

→ après une première année d'expérimentation en 2018-2019, l'académie d'Aix-Marseille est pleinement mobilisée pour le développement de ce dispositif.

### ✓ Les contacts

Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du département des Alpes de Haute Provence	<a href="mailto:ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr">ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du département des Hautes Alpes	<a href="mailto:ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr">ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du département des Bouches du Rhône	Professeurs des écoles : <a href="mailto:ce.dpe13-secrétariat@ac-aix-marseille.fr">ce.dpe13-secrétariat@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du département du Vaucluse	Professeurs des écoles : <a href="mailto:pole.1d84@ac-aix-marseille.fr">pole.1d84@ac-aix-marseille.fr</a>
Personnels d'encadrement, administratif (hors rectorat) – les enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré – personnels CPE et <u>PsyEN</u>	<a href="mailto:proxirh@ac-aix-marseille.fr">proxirh@ac-aix-marseille.fr</a>

## Les ressources disponibles

✓ Accessibles depuis le site internet académique

<http://www.ac-aix-marseille.fr/pid30948/personnels.html>

→ De nombreuses ressources concernant :

- les conseils aux personnels et accompagnement
- l'action sociale et le service social en faveur des personnels
- ressources et informations pratiques
- carrière, mobilité
- sécurité hygiène et conditions de travail
- santé – congés
- retraite

✓ Accessibles depuis les portails intranets académiques

→ Diffusion de l'ensemble des informations concernant les opérations de gestion avec la publication hebdomadaire du « bulletin départemental (1<sup>er</sup> degré) et du « bulletin académique » (2<sup>nd</sup> degré)

Lien vers le bulletin académique :

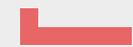
[https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA413S/BASPE\\_413.pdf?ts=1593531864](https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA413S/BASPE_413.pdf?ts=1593531864)

## Des ressources numériques

*Notamment :*

- Site académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr/>
- [Pages disciplinaires de l'académie](#):
- Site de l'INSPE: <https://inspe.univ-amu.fr/fr/a-propos/accueil>
- Site académique – [page dédiée aux professeurs et CPE stagiaires](#) du 2<sup>nd</sup> degré
- Sites départementaux pour le 1<sup>er</sup> degré :  
<http://www.ac-aix-marseille.fr/ia13> onglet « Site pédagogique départemental »  
<http://www.ac-aix-marseille.fr/ia04>  
<http://www.ac-aix-marseille.fr/ia05>  
<http://www.ac-aix-marseille.fr/ia84>

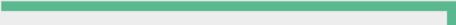
POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



***Félicitations et très bonne année  
scolaire à toutes et tous...***



# POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

